

MAIRIE DE NEUILLY-PLAISANCE

LIBERTÉ · ÉGALITÉ · FRATERNITÉ

CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE

DECISION N° 2024-15

Achat de colis de Noël pour les Séniors

LE PRESIDENT

CHRISTIAN DEMUYNCK

Prise en application d'une délibération du Conseil d'Administration n°2020/06/04 du 25 juin 2020 donnant délégation de pouvoir à son Président dans les matières définies par l'article 21 du décret n°95-562 du 06 mai 1995.

Le Président du Centre Communal d'Action Sociale de Neuilly-Plaisance,

**Vu** le Code Général des Collectivités territoriales, notamment l'article L.2131-1,

**Vu** l'Ordonnance n°2015-899 du 23 juillet 2015 relative aux Marchés Publics et notamment son article 42-2,

**Vu** le Décret n°2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux Marchés Publics et notamment son article 27,

**Considérant** la volonté du CCAS à offrir des colis de Noël aux séniors,

**Considérant** la nécessité de faire appel à des prestataires privés,

**Considérant** les lettres de consultation en date du 16 septembre 2024 envoyées aux sociétés Ducs de Gascogne, LOU BERRET, Esprit Gourmet, Cellier du Périgord, Fleurons de Lomagne,

**Considérant** que les sociétés LOU BERRET, Fleurons de Lomagne, Ducs de Gascogne et Cellier du Périgord ont remis une candidature et une offre dans le délai imparti,

**Considérant** que les offres des sociétés LOU BERRET et Ducs de Gascogne remises sont arrivées dans les délais et sont conformes,

**Considérant** que les offres des sociétés Fleurons de Lomagne et Cellier du Périgord ne sont pas conformes car elles n'ont pas fourni l'échantillon nécessaire à l'évaluation de la valeur technique.

**Considérant** que le représentant légal du pouvoir adjudicateur a jugé l'offre de la Société LOU BERRET sise à MONTATAIRE (60160) comme étant l'offre économiquement la plus avantageuse,

6, rue du Général de Gaulle  
93360 Neuilly-Plaisance  
Tél. : 01 43 01 68 57  
Courriel :

[contact@mairie-neuillyplaisance.com](mailto:contact@mairie-neuillyplaisance.com)

(Tous les courriers doivent être adressés  
impersonnellement à Monsieur le Maire)

Certifié exécutoire

Acte publié le 18 / 11 / 2024

Accusé de réception en préfecture  
093-269300216-20241104-DM-CCAS-202415-AI  
Date de télétransmission : 13/11/2024  
Date de réception préfecture : 13/11/2024

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE  
MAIRIE DE NEUILLY-PLAISANCE

LIBERTÉ · ÉGALITÉ · FRATERNITÉ

CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE

Vu le budget du CCAS,

**DECIDE**

**Article 1 :** De conclure un marché soumis à la procédure adaptée concernant la prestation « achat de colis de Noël pour les Séniors » avec la société LOU BERRET, sise 100 rue Louis Blanc, à MONTATAIRE (60160).

**Article 2 :** Dit que le montant maximum du marché s'élèvera à 12 881,98 euros HT (douze mille huit cent quatre-vingt-un euros et quatre-vingt-dix-huit centimes hors taxes) soit 13 880,25 euros TTC (treize mille huit cent quatre-vingts euros et vingt-cinq centimes toutes taxes comprises). Que le marché sera conclu à compter de sa notification au titulaire pour la durée de la prestation.

**Article 3 :** Précise que le montant de la dépense sera imputé sur le budget du CCAS.

**Article 4 :** Précise que le marché sera conclu avec le titulaire, à compter du 6 novembre jusqu'au 31 décembre 2024.

**Article 5 :** Qu'il sera rendu compte de la signature de ce contrat lors de la prochaine réunion du Conseil d'Administration.

**Article 6 :** L'ampliation de la présente décision sera adressée à :

- Monsieur Préfet de la Seine-Saint-Denis,
- Monsieur le Trésorier Principal de la Ville de Noisy-le-Grand.

**Article 7 :** Madame la responsable du Centre Communal d'Action Sociale de Neuilly-Plaisance est chargée de l'exécution de la présente décision.

Fait à Neuilly-Plaisance, le 4 novembre 2024

Christian DEMUYNCK  
Maire  
Président du CCAS



6, rue du Général de Gaulle  
93360 Neuilly-Plaisance  
Tél. : 01 43 01 68 57  
Courriel :

[contact@mairie-neuillyplaisance.com](mailto:contact@mairie-neuillyplaisance.com)

(Tous les courriers doivent être adressés  
impersonnellement à Monsieur le Maire)

Certifié exécutoire

Acte publié le 18 / 11 / 2024

Accusé de réception en préfecture  
093-269300216-20241104-DM-CCAS-202415-AI  
Date de télétransmission : 13/11/2024  
Date de réception préfecture : 13/11/2024